



Article retourné rayé en l'essayant suite à rétractation

Par **estevans**, le **05/08/2009** à **10:28**

Bonjour,

J'ai commandé un appareil de fitness que je viens de retourner au vendeur car il ne me donnait pas entière satisfaction.

Avant de le retourner je l'ai monté et essayé et un peu rayé au niveau des vis et de la fixation.

Le vendeur a-t'il le droit de refuser de me rembourser pretextant que l'article est rayé?

Comme dans le cas inverse (livraison du vendeur vers le client) ne devrait-t'il pas emmettre des réserves sur son bon de livraison?

Merci pour vos réponses.